



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, informe l'opinion qu'il est saisi des réclamations en rapport avec le processus de compilation des résultats des législatives nationales par certains partis et regroupements politiques ainsi que des candidats indépendants.

En vue de garantir la transparence et la crédibilité de cette élection et conformément aux dispositions des articles 29 et 2, respectivement de la loi organique n°10/13 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante et de la loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation de élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, les mesures suivantes ont été arrêtées:

1. Sont suspendues, en attendant l'arrivée des équipes de supervision et d'appui technique international, les opérations de compilation des résultats dans tous les Centres Locaux de Compilation des Résultats (CLCR) en cours de traitement ;
2. Pour permettre au Bureau de la CENI d'examiner les réclamations en contestation de la régularité des opérations de compilation des résultats dont il est saisi, les CLCR ayant déjà terminé les opérations de compilation et transmis les procès-verbaux et les fiches de compilation sont invités à se réserver de procéder à l'affichage des résultats ;
3. La publication des résultats est désormais subordonnée, le cas échéant, par l'examen des contestations dont le Bureau est saisi et a délibéré;

4. Le Bureau de la CENI continuera à publier les résultats partiels des CLCR ayant clôturé la compilation, transmis et affiché les résultats et dont les opérations n'auront fait l'objet d'aucune réclamation.

En tout état de cause, nonobstant la publication partielle, le Bureau est prêt à recevoir et examiner tous recours ou contestations avant la publication provisoire formelle des résultats.

La Commission Electorale Nationale Indépendante invite les partis et regroupements politiques ayant présenté les listes ainsi que les candidats indépendants au strict respect des dispositions légales en matière de compilation et de publication des résultats.

Fait à Kinshasa, le 21 DEC 2011



Matthieu MPITA
Rapporteur